HISTOIRE
DU TABAC

SES PERSÉCUTIONS

Cur contra folium quod vento rapitur ostendis potentiam tuam et stipulam siccam persequeris ?
JOB.

Vous faites éclater votre puissance contre une feuille que le vent emporte et vous persécutez une paille sèche.
PASQUIN à Urbain VIII.

PAR C. BARBIER

2me **Édition.**

PARIS
LIBRAIRIE MODERNE
19, BOULEVARD DE SÉBASTOPOL (RIVE GAUCHE,
GUSTAVE HAVARD, ÉDITEUR
1861



HISTOIRE

DU TABAC

Paris. — Typ. Gaittet, rue Gît-le-Cœur, 7.

HISTOIRE
DU TABAC

SES PERSÉCUTIONS

Cur contra folium quod vento rapitur ostendis potentiam tuam et stipulam siccam persequeris ?
JOB.

Vous faites éclater votre puissance contre une feuille que le vent emporte et vous persécutez une paille sèche.
PASQUIN à Urbain VIII.

PAR C. BARBIER

2me **Édition**.

PARIS
LIBRAIRIE MODERNE
19, BOULEVARD DE SÉBASTOPOL (RIVE GAUCHE)
GUSTAVE HAVARD, ÉDITEUR
1861

Non fumum ex fulgore, sed ex fumo dare lucem
Cogito.....

(Horace.)

HISTOIRE

DU TABAC.

CHAPITRE PREMIER.

Découverte du tabac par les Espagnols. — Hernandez de Tolède. — Les Mangeurs de feu. — Introduction du tabac en France. — Jean Nicot. — En Italie. — Deux cardinaux. — En Angleterre. — John Hawkins. — François Drake. — En Orient.

Simple production sauvage d'un petit canton de l'Amérique, le tabac resta inconnu à l'ancien monde jusqu'en l'année 1520. Ce furent les Espagnols qui, les premiers, dérobèrent cette plante aux ha-

bitants de *Tabasco*, province du Yucatan, sur la mer du Mexique, dans ce même pays où ils avaient trouvé pour la première fois l'or de la terre ferme (1).

Le nom de *tabac* qu'ils lui donnèrent vient à la fois du lieu où ils l'avaient découvert et de *tabaccos*, certains roseaux dont les naturels se servaient pour le fumer. Le docteur François Hernandez de Tolède l'envoya d'abord en Espagne et en Portugal; quelques années plus tard, il éternisait ce nom dans l'histoire civile et naturelle de l'Amérique qu'il écrivit par l'ordre de Philippe II. Quelques-uns prétendent que les Espagnols, sous la conduite de Colomb, en avaient, dès 1494, trouvé l'usage établi dans les grandes îles où ils s'arrêtèrent dans les commencements de leurs découvertes.

Les compagnons de Magellan s'en servaient déjà en 1521; car on raconte que

lorsqu'ils débarquèrent dans une des Philippines un sauvage, s'étant caché derrière des bambous et les ayant vus de loin prendre leur repas, rapporta aux principaux du pays que ces nouveaux venus étaient d'étranges hommes, qu'ils broyaient des cailloux et qu'ils terminaient leur repas en *mangeant du feu;* c'est ainsi qu'il s'était représenté le biscuit et le tabac que les Espagnols commençaient à prendre en fumée.

Du royaume de Portugal le tabac passa en France ; il y fut apporté par *Jean Nicot*, fils d'un notaire de Nismes. Ce Nicot se produisit de bonne heure à la cour où son mérite lui procura les bonnes grâces des rois Henri II et François II. Ce dernier l'envoya en qualité d'ambassadeur auprès de Sébastien, roi de Portugal. Un jour, en allant visiter l'officine de Lisbonne (où était alors la cour du roi),

un gentilhomme flamand, gardien des papiers royaux, lui fit présent de cette plante étrangère, apportée depuis peu du Nouveau-Monde. L'ambassadeur l'accepta volontiers, et, comme plante rare, la fit soigneusement cultiver dans son jardin, où elle propagea beaucoup. Il eut bientôt occasion d'expérimenter ses vertus sur son cuisinier qui s'était presque coupé le pouce; aussi l'estime qu'on avait pour cette herbe ne fit qu'aller en augmentant par tout le Portugal. Les Espagnols et les Portugais louèrent ses propriétés et commencèrent à l'appeler *herbe à l'ambassadeur*.

Avant de rentrer en France il alla présenter le tabac au grand prieur de Lisbonne, d'où le nom d'*herbe du grand prieur*. De retour dans son pays, son premier soin fut de l'offrir à la reine Catherine de Médicis, qui voulut bien lui don-

ner son nom. On le nomma donc à la fois *herbe à la reine*, *Cathérinaire* et *Médicée*, comme autrefois l'herbe Arthémisia prit son nom d'une reine d'Égypte, la gentiane, de Gentius, roi d'Illyrie, et le mithrydat, du roi Mithrydate. Le peuple, par reconnaissance pour Nicot, l'appela *Nicotiane*, nom qui ne lui resta pas longtemps, et qui ne s'est guère conservé que dans les livres de botanique.

Les Américains du Yucatan, chez lesquels on l'avait trouvé, donnaient au tabac le nom *Petun*, qu'il garda longtemps en France, jusqu'au milieu du dernier siècle; quelques tribus sauvages l'appelaient *Picelt* ou *Yoli*.

Le cordelier Thévet, homme intriguant, cosmographe du roi et aumonier de Catherine de Médicis, voyant la grande popularité de cette plante, disputa longtemps à Nicot la gloire d'en avoir enri-

chi la France. Il soutient, dans un de ses ouvrages, en avoir le premier apporté de la semence en Europe, lorsqu'il revint du Brésil en 1556; il la nomme *Angoulmoisine*, de la ville d'Angouléme son pays natal.

Introduite en Italie par le cardinal de Sainte-Croix, nonce en Portugal, et Nicolas Tornabon, légat en France, elle prit le nom d'*herbe* de *Sainte-Croix*, qu'elle quitta pour prendre ceux d'*herbe sainte*, de *saine-sainte* (2) ou *sacrée*, à cause de ses vertus miraculeuses. Chose digne de remarque, les ancêtres du premier cardinal avaient autrefois apporté à Rome le bois de la vraie Croix, ce qui fit dire à un médecin Italien « qu'il était dans la destinée de cette famille de procurer en même temps le bien de l'âme et le bien du corps. » « On serait porté à croire, dit le père Labat, que les Espagnols, qui

possédaient bien avant ce temps le royaume de Naples, avaient fait connaître le tabac en Italie avant ces deux cardinaux ; mais, comme après le mal américain qu'ils avaient apporté, et dont ils avaient déjà infesté bien des pays, on craignait tout ce qu'ils apportaient du Nouveau-Monde, excepté l'or et l'argent; il n'avait pas fallu moins que le pouvoir de ces deux prélats pour établir l'usage d'une chose aussi nouvelle, et qui avait déjà autant d'adversaires que de partisans. »

Suivant quelques auteurs le tabac aurait été apporté en Angleterre en juin 1565, par John Hawkins, qui voyagea longtemps dans les îles de l'Amérique ; suivant d'autres, François Drake, fameux capitaine Anglais, qui conquit la Virginie, en aurait enrichi le premier son pays vers l'année 1585 ; quoi qu'il en soit, c'était le malheureux Rawlegh qui devait, quelques

années plus tard, le mettre à la mode et en propager l'usage.

Quand et comment cette plante fut-elle introduite en Orient, on l'ignore; il y a néanmoins longtemps que les habitants de cette partie du monde en font usage (3). Quelques personnes en ont conclu qu'elle en était originaire, et on a beaucoup discuté sur ce point. Des voyageurs ont souvent cherché à s'en assurer sur les lieux, mais le peu de curiosité que l'on a en Orient pour ces sortes de choses, n'a pu faire acquérir aucune certitude à cet égard.

Cependant un des hommes les plus instruits d'Ispahan raconta au voyageur Chardin, qu'on avait trouvé, en relevant les masures de la ville de Sultanie, une grande urne de terre avec des godets et du tabac coupé fort menu, de la même manière que les Turcs le coupent à Alep,

ce qui lui faisait croire que cette plante avait été apportée d'Égypte en Perse et qu'elle n'y devait être indigène que depuis quatre cents ans.

S'il faut en croire Liébault, le tabac serait originaire d'Europe ; il en aurait trouvé diverses plantes dans les Ardennes ; Magnénus, pour résoudre la difficulté, lui répond plaisamment que les vents auraient bien pu en apporter la semence dans nos contrées.

CHAPITRE II

Usage du tabac en Amérique avant 1520. — Le Calumet de paix. — Les Sauvages de la Virginie.

Le tabac, connu de nous seulement depuis trois siècles, était avant ce temps en grand usage chez les habitants du Nouveau-Monde. Ce furent les sauvages eux-mêmes qui apprirent aux Espagnols à s'en servir pour la guérison des blessures faites avec des flèches empoisonnées. Quelques

cannibales naviguaient un jour sur leurs barques devant Saint-Jean-de-Riche-Port, pour percer de leurs flèches les Indiens et les Espagnols qu'ils rencontraient; ils abordent, tuent quelques Espagnols, en blessent un grand nombre: ceux-ci, dépourvus de drogues, s'adressent à un Indien qui passait pour un homme très-habile. Il leur conseilla de panser leurs blessures avec le jus de tabac et de les couvrir des feuilles pilées de la même plante : ils le firent et leurs blessures se refermèrent en peu de jours. C'était donc avec raison que Camérarius appelait le tabac l'*herbe vulnéraire des Indes*.

Les prêtres de quelques tribus sauvages s'en servaient pour rendre des oracles. Lorsqu'ils étaient consultés sur l'issue d'une guerre, ou sur quelqu'autre affaire importante, ils brûlaient les feuilles de

cette plante et en aspiraient la fumée dans un roseau jusqu'à ce qu'ils tombassent privés de sens. Peu à peu, semblant reprendre leurs esprits, ils rendaient des oracles ou plutôt donnaient des réponses ambigues. Le peuple, ignorant et grossier, recevait ces réponses avec un grand respect et y avait la plus grande confiance.

Les Indiens s'en servaient principalement dans leurs cérémonies religieuses et civiles, alors ils en aspiraient la fumée dans un calumet (4). Las d'une guerre faite depuis plusieurs années à une nation voisine, ils envoyaient un certain nombre de chefs pour le pays des ennemis portant devant eux le calumet de paix que les nations les plus sauvages ne manquent jamais de recevoir avec de grands égards. « Quand à moi, dit Carver, je ne sache pas d'exemple que quelqu'un portant ce

symbole pacifique ait reçu la moindre offense, ces peuples étant persuadés que le Grand-Esprit ne manquerait jamais de punir un tel attentat. » Lorsque la paix est conclue et que des spirales de fumée s'échappent du calumet, le traité qui vient d'avoir lieu est considéré comme sacré et inviolable. C'est probablement de cet usage que le calumet est devenu chez toutes les nations le symbole de la paix, de la guerre, des alliances, suivant les accessoires qu'elles y ajoutent. C'est sans doute du même usage de fumer qui était commun aux Scythes, comme le rapporte Hérodote, que le caducée de Mercure, qui ressemble beaucoup au calumet des Américains, et qui paraît n'avoir été, comme lui, qu'une pipe, devint le symbole du commerce. (Bernardin de Saint-Pierre.)

Dans quelques îles et principalement à Haïti, le peuple s'enivrait de la fumée

du tabac en se servant d'un petit roseau fait en fourche qu'il s'introduisait dans les narines. Ce roseau, qu'il appelait *Tabacco*, donna son nom au tabac.

C'était surtout pour supporter la faim et la soif que les Indiens l'employaient avec succès. Le mélangeant avec des écailles d'huîtres calcinées, ils en formaient de petites boules dont ils suçaient le jus lorsqu'ils avaient à traverser des déserts où ils ne pouvaient trouver aucune nourriture.

Les habitants de la Virginie faisaient également un grand usage du tabac et s'en servaient comme encens pour se rendre agréables à leurs dieux; ils leur en offraient même de la poudre en sacrifice. Lorsqu'ils étaient assaillis par une tempête, ils jettaient de cette poudre en l'air et dans la mer. Ils observaient la même pratique après avoir échappé à quelque

grand danger, faisant quantité de simagrées, frappant des pieds, sautant, battant des mains, les levant au-dessus de la tête, regardant le ciel et poussant des cris discordants. Aucun de ces sauvages ne quittait sa hutte sans porter un petit paquet de tabac pendu à son cou et un entonnoir formé d'une large feuille pour en prendre continuellement la fumée par le nez et la bouche, jusqu'à s'enivrer.

D'autres parmi eux se servaient de ce parfum pour se délasser et se soulager de leurs travaux ; « à l'imitation desquels, dit Monardès, nous avons vu pratiquer le même usage à nos esclaves et aux Maures qui étaient allés dans l'Inde Occidentale, et qui, lassés et abattus, aspiraient cette fumée par le nez et la bouche, demeurant ensuite trois ou quatre heures sans mouvement et se relevant plus frais et plus gaillards pour travailler ; ils pren-

nent un si grand plaisir à s'enivrer de cette fumée que bien souvent ils se cachent pour assouvir leur passion ; et c'est à tel point que leurs maîtres sont obligés de faire brûler soigneusement toutes les feuilles de nicotiane pour leur ôter l'occasion de perdre ainsi leur temps. »

CHAPITRE III

Le tabac opère de nombreuses guérisons. — Les Chimistes s'en emparent. — Son introduction en Hollande. — Premières pipes.

En présentant le tabac à la reine-mère, Nicot ne manqua pas de lui énumérer les cures merveilleuses dont il avait été lui-même le témoin. Il lui raconta qu'étant en Portugal, et ayant donné des feuilles de tabac à un de ses pages pour

les appliquer sur un ulcère malin qu'un de ses parents avait au nez, le remède opéra si bien que, sous les yeux du roi et des médecins de la ville, l'ulcère guérit parfaitement en peu de jours.

Une guérison semblable est attestée par un médecin danois.

En Espagne, on éprouva les vertus de cette plante sur des animaux. Le roi de ce pays, voulant s'en assurer par lui-même, ordonna de faire une blessure au cou d'un chien, d'y verser du poison, et ensuite d'y appliquer le jus des feuilles de tabac : le chien guérit parfaitement, au grand étonnement du roi et de toute la ville.

Ces heureux effets accréditèrent tellement cette plante qu'il n'était plus question, en Espagne et en France, que de l'herbe à l'*Ambassadeur*, et qu'elle fut proclamée une *Panacée universelle.*

Les guérisons qu'elle opérait en Angleterre n'étaient pas moins nombreuses, et un médecin de ce pays cite trente-deux hydropisies guéries par son application. On s'en servait aussi avec succès contre les gâles, les dartres, les ulcères chancreux et même les écrouelles. Nicot guérit le fils d'un capitaine qui était affligé d'écrouelles, et qui avait quitté son pays pour se les faire toucher par les rois de France.

Avec les feuilles, on faisait des parfums, des pilules, des vomitifs, des sirops, des conserves, des clystères, des fomentations, des cérats, des baumes, des onguents, des emplâtres, voire même de la poudre pour détruire les punaises (5). On alla si loin, qu'on fut sur le point d'abandonner tout le reste des médicaments pour ne se servir que de l'*herbe sainte* (6).

Les chimistes remplirent leurs alambics

de tabac, on en tira des huiles, des sels, des esprits, etc. On discuta longtemps sur sa nature et ses propriétés. Des médecins le faisaient chaud, d'autres le faisaient froid. Ils marquaient exactement la quantité qu'on en devait prendre et les heures favorables. Tel en devait aspirer la fumée par le nez trois heures avant le repas pour fortifier la mémoire et résoudre les humidités vicieuses du cerveau ; un autre ne s'en pouvait servir qu'après avoir craché et mouché un certain nombre de fois, ou après avoir mangé. Ecoutez Magnenus : « Tout homme, dit-il, jouissant d'une bonne santé, peut prendre, le matin, à jeun, deux ou trois grains de tabac dans chaque narine pour se purger le cerveau Il faut, cependant, faire la part de l'habitude, aussi, ceux qui s'y seront accoutumés pourront en prendre trois fois par jour, au matin à jeun, une se-

conde fois avant leur premier repas, et enfin une dernière fois avant leur repas du soir. »

C'est alors qu'on commença à traiter la nature d'injuste pour avoir relégué si longtemps parmi les barbares et les sauvages une herbe si précieuse ; ayant fait un miracle, elle ne devait pas, disait-on, le cacher près de six mille ans à l'une des moitiés du monde ; on trouva qu'elle avait été moins indulgente pour nous que pour eux, puisqu'ayant égard à leur peu de lumières, elle rassembla tous leurs remèdes en un seul remède.

L'usage s'en répandit donc de plus en plus, et on commençait déjà à en faire une grande consommation en Hollande, en 1590, comme nous l'apprend Guillaume de Méra, dans une de ses lettres adressées à Néander :

« Lorsque j'étudiais la médecine, à

Leyden, je voyais prendre cette fumée aux étudiants anglais et français. Les voulant un jour imiter, pour éprouver la faculté de cette herbe, elle me donna une grande émotion de ventre et d'estomach, accompagnée d'un énnyvrement et vertigo si grand, que je fus contraint de m'appuyer pour me retenir, ce qui ne fut pas de longue durée. »

Les marchands hollandais en faisaient venir des Indes des quantités considérables qu'ils allaient revendre dans les pays les plus éloignés Grand nombre de familles d'Amsterdam s'étaient déjà enrichies dans ce commerce.

C'est de cette même époque que date l'introduction des pipes en Angleterre; elles y furent apportées par Walter Rawlegh. Jusqu'alors, on avait roulé les feuilles de tabac pour les fumer. Une circonstance heureuse, à laquelle ajou-

taient la taille avantageuse de Rawlegh, sa jeunesse et ses grâces extérieures, l'avait introduit à la cour. Il rencontra, à la promenade, la reine Élisabeth qui prenait l'air, et qui, arrêtée par un chemin bourbeux, paraissait ne savoir quelle route prendre; le jeune Rawlegh, toujours élégamment vêtu, s'empresse de détacher un manteau tout neuf pour l'étendre sous les pieds de la reine. Il n'en fallait pas davantage pour être remarqué. Aussi, ayant obtenu la permission d'aller en Amérique, pour de nouvelles explorations, il découvrit le pays de Wigandacoa, dont on changea le nom primitif en celui de Virginie, en l'honneur sans doute de la *fameuse* virginité d'Elisabeth. En s'avançant dans ce pays, les Anglais s'apperçurent que les habitants se servaient souvent de certains tuyaux d'argile pour tirer, ou plutôt pour humer la fumée des

feuilles de tabac qui croît abandamment dans ce pays, et qu'ils en agissaient ainsi pour se maintenir en santé. A leur départ, les Anglais ne manquèrent pas d'emporter de semblables tuyaux à mêmes fins, ce qui rendit l'usage du tabac si familier en Angleterre, notamment parmi les grands, qu'on fit faire un très-grand nombre de pipes pour le fumer; ce fut même longtemps, en ce pays, une branche importante de commerce.

Élisabeth chercha plutôt à favoriser qu'à éloigner les avantages que promettait le trafic de cette nouvelle denrée; mais malheureusement Jacques, son successeur, en avait conçu une telle aversion qu'il ne négligea rien pour en empêcher l'usage.

CHAPITRE IV

Persécutions. — En Angleterre, Jacques Ier, le Misocapnos. — Supplice de Rawlegh. — En Perse, Schah-Abbas — En Turquie, Amurat IV. — Effet des persécutions.

C'est Jacques 1er, roi d'Angleterre, qui ouvre la liste des persécuteurs. Ce prince, voyant l'abus qu'on commençait à faire du tabac, mit tous ses soins à le proscrire de son royaume. Il écrivit un traité contre son usage, et l'intitula

savamment *Misocapnos*, ou haine à la fumée. Comme autrefois l'empereur Julien avait composé son *Misopogon* contre les habitants d'Antioche qui avaient tourné en dérision sa longue barbe de philosophe.

Jacques, dans son traité, manifeste le désir de pendre tous les fumeurs; il termine en disant : « Si vous avez encore un reste de pudeur, quittez cette folie, rejetez loin de vous cette plante ramassée dans la boue, c'est par ignorance que vous l'avez reçue, et c'est par stupidité que vous en avez usé. Si vous ne suivez mes conseils, vous attirerez sur vous la vengeance divine, vous nuirez à votre santé, vous ruinerez votre bourse, vous déshonorerez la nation aux yeux de vos concitoyens et aux yeux des étrangers : d'ailleurs, c'est une chose qui répugne à la vue, d'une odeur insupportable, nui-

sible à l'intelligence; pour tout dire, enfin, ses noirs tourbillons de fumée ressemblent aux vapeurs qui s'échappent des enfers. »

Ce n'était pas assez pour ce prince de se répandre en invectives contre cette plante inoffensive, il s'attaqua à celui qui en avait introduit l'usage dans son royaume. Le malheureux Rawlegh, sous prétexte de complot, fut jugé à mort et enfermé dans la Tour; il y resta près de quinze années et fut enfin décapité dans la cour de l'ancien palais de Westminster, où il avait subi son jugement avec autant de courage que de magnanimité.

La seconde persécution se déclara en Perse, sous Schah-Abbas. Ce prince fit tous ses efforts pour empêcher ses sujets de fumer, mais ce fut en vain, quoiqu'il en donna lui-même l'exemple. Un jour, à la suite d'un repas, il fit donner aux

seigneurs de sa cour des pipes dans lesquelles on avait mis du fumier de cheval desséché et broyé au lieu de tabac. Les courtisans fumèrent sans s'apercevoir de rien, ou du moins sans mot dire. Le roi leur demandait de temps en temps : « Comment trouvez-vous ce tabac, c'est un présent de mon vizir Hamudan, qui, pour me déterminer à en prendre, assure que c'est le plus excellent tabac du monde. » Et les courtisans de s'écrier aussitôt : « Mais c'est un tabac merveilleux! il ne saurait y en avoir de plus exquis. » A la fin, le monarque, ne pouvant plus contenir son indignation, leur dit : « Maudite soit la drogue que l'on ne saurait discerner d'avec du fumier de cheval! »

Il ne se contenta pas de le bannir de sa cour, il en défendit aussi l'usage à ses troupes, sous les peines les plus sévères.

Si quelqu'un était surpris à fumer, on lui coupait le nez et les lèvres.

Une troisième persécution eut lieu en Turquie, sous le cruel Amurat IV. Observateur fidèle du Coran, et craignant de désobéir au Prophète, qui interdit tout ce qui peut causer l'ivresse, craignant en outre, comme il le disait lui-même, que l'abus du tabac ne rendit ses sujets impuissants, il le défendit dans tous ses états sous peine de mort.

Tout ceci, comme on peut le voir, n'était qu'un spécieux prétexte; le seul motif qui lui faisait interdire le tabac était la conviction qu'il avait que son fréquent usage avait porté les janissaires à la sédition, sous les malheureux princes ses prédécesseurs.

Les fumeurs furent donc obligés de se cacher pour satisfaire leur passion. On raconte à ce sujet qu'un certain Ti-

riaki, aimant beaucoup à fumer, s'était creusé un fossé profond qu'il couvrit de verdure, et venait chaque jour s'y renfermer, pour y goûter sans crainte les délices que lui procurait sa pipe. Bientôt le fumeur est dénoncé au tyran, qui court lui-même à sa retraite et ordonne à ses gens qu'on lui coupe la tête : « *Fils de l'esclave* [1], s'écrie alors Tiriaki, que viens-tu faire ici ? Sors de mon souterrain, tes décrets regardent ceux qui habitent la surface de la terre et non ceux qui vivent en paix dans ses entrailles. » Le monarque, étonné d'une si grande audace, trouva que cet homme avait raison et lui accorda le privilége de fumer tant qu'il voudrait dans son trou.

1. Les Turcs, lorsqu'ils sont mécontents de leur souverain, le désignent sous cette dénomination, parce que les empereurs n'ont souvent pour mères que des esclaves.

Ces persécutions n'eurent pas l'effet qu'on aurait pu en attendre; soixante années après la mort de Schah-Abbas, on lisait dans le récit d'un voyageur : « La manie de fumer est générale en Perse. Chacun fait ses affaires la pipe à la bouche. Dans les colléges, on voit le professeur et ses écoliers fumer tout en s'occupant de la leçon. Ces peuples se passent plutôt de manger que de fumer. Pendant leur Carême ou *Ramazan*, ils sont obligés de rester dix-huit heures sans prendre aucun aliment. La première chose avec laquelle ils rompent le jeûne, c'est le tabac. »

CHAPITRE V

Suite des persécutions — Urbain VIII. — Bulle *Cum Ecclesiæ*. — Opposition des Jésuites. — Révocation de la bulle d'Urbain VIII. — Mahomet IV. — En Russie, Michel Fédérowitz et Pierre-le-Grand.

Un souverain pontife, pour suivre le mouvement, invoqua le Ciel à son secours, et s'efforçant d'insinuer la panique dans le cœur de ceux qui en feraient usage, il les menaça, dans une bulle spéciale de 1642, de les excommunier *ipso facto*. Cette bulle nous paraît assez curieuse

pour que nous en citions quelques passages :

« Nos temples, disait Urbain VIII, à cause du sacrifice divin qui s'y célèbre, sont appelés des maisons de prière; il convient donc de s'y tenir dans le plus grand respect; aussi, ayant reçu de Dieu la garde de toutes les églises du monde catholique, il est de notre devoir d'éloigner de ces églises toutes les actions profanes et indécentes.

« Nous avons appris depuis peu que la mauvaise habitude de prendre par la bouche ou le nez l'herbe appelée vulgairement *tabac*, s'est tellement répandue dans plusieurs diocèses, que les personnes des deux sexes, même les prêtres et les clercs, autant les séculiers que les réguliers, oubliant la bienséance qui convient à leur rang, en prennent partout et principalement dans les églises de la

ville et du diocèse d'Hispale (Séville), et ce dont nous rougissons, en célébrant le très-saint sacrifice de la messe : ils souillent les linges sacrés de ces humeurs dégouttantes que le tabac provoque, ils infectent nos temples d'une odeur repoussante, au grand scandale de leurs frères qui persévèrent dans le bien, et semblent ne point craindre l'irrévérence des choses saintes.

« Tout cela fait que voulant, dans notre sollicitude, écarter des temples de Dieu un abus si scandaleux, de notre autorité apostolique et par la teneur des présentes, nous interdisons et défendons à tous en général et à chacun en particulier, aux personnes de tout sexe, aux séculiers, aux ecclésiastiques, à tous les ordres religieux, à tous ceux faisant partie d'une institution religieuse quelconque, de prendre dans la suite sous

les portiques et dans l'intérieur des églises, du *tabac*, soit en le mâchant, en le fumant dans des pipes, ou en le prenant en poudre par le nez; enfin, de n'en user de quelque manière que ce soit. Si quelqu'un contrevient à ces dispositions, qu'il soit excommunié. »

Bien qu'à cette époque l'excommunication fut encore une arme puissante entre les mains des papes, on n'en composa pas moins une pasquinade dans laquelle on se servait de ce passage du livre de Job pour se plaindre de la sévérité du pape : « *Cur contra folium quod vento rapitur ostendis potentiam tuam et stipulam siccam persequeris* ? » Vous faites éclater votre puissance contre une feuille que le vent emporte, et vous persécutez une paille sèche.

Les catholiques priseurs furent alarmés de la décision d'Urbain ; les Jésuites seuls,

que la science éclairait, combattirent la bulle et parvinrent à grand peine à persuader le peuple que l'usage du tabac ne pouvait être condamné par l'Église. Ces mêmes Jésuites avaient déjà publié leur *anti-misocapnos*, qui était une réponse au *misocapnos* de Jacques Ier.

Quelques évêques, persuadés qu'une simple excommunication n'était pas suffisante pour arrêter la contagion, résolurent de spéculer sur les infractions. et condamnèrent à une assez forte amende tous les paroissiens qui useraient du tabac dans l'Église.

La reine d'Espagne, Elisabeth, prit une mesure encore plus efficace et autorisa les bedeaux à confisquer à leur profit les tabatières de toutes les personnes qui priseraient pendant la messe.

Au commencement du siècle dernier, Clément XI révoqua la bulle d Urbain VIII

en défendant de prendre du tabac seulement dans l'église de Saint-Pierre-de-Rome.

Nous voici arrivés à la plus cruelle persécution, à celle de Mahomet IV. « Ce prince, dit Pitton de Tournefort, qui haïssait le tabac en fumée et qui avait appris qu'on mettait souvent le feu aux maisons en fumant, ne se contenta pas de faire publier de cruelles ordonnances contre les fumeurs, il faisait quelquefois sa ronde pour les surprendre, et l'on assure qu'il en faisait pendre autant qu'il en trouvait; mais c'était après leur avoir fait percer une pipe au travers du nez et leur avoir fait attacher autour du cou un rouleau de tabac. »

En 1650, un incendie ayant consumé une partie des maisons de Moscou, presque toutes construites en bois, et qui fut occasionné par l'imprudence d'un fumeur,

engagea le czar Michel Fédérowitz à le proscrire de ses états. Les malheureux fumeurs furent condamnés à la bastonnade, plusieurs même eurent le nez coupé. Quelques années plus tard, son petit-fils, Pierre-le-Grand, permit la vente du tabac dans ce pays au marquis de Carmathen et à plusieurs négociants anglais, moyennant la somme de quinze mille livres sterling.

Dès son retour, le patriarche le proscrivit comme objet de commerce. Le clergé russe déclara hérétique quiconque oserait s'en servir.

Pierre déclara qu'il ferait fumer le clergé lui-même, et, lorsqu'il revint de son tour d'Europe, il s'escorta d'une armée de fumeurs, et bientôt les popes (ne pas lire les papes) y goûtèrent comme les autres, et c'est ainsi que l'acclimatation eut lieu.

CHAPITRE VI

Opinions des médecins du XVIIe siècle sur le tabac. — Hoffman. — Conseils de Néander aux jeunes gens.— Simon Paulli. — Sa haine contre le tabac et le thé. — Une thèse : « Le tabac abrége-t-il la vie. »

Malheureusement Hippocrate, Galien et tous les auteurs anciens dans lesquels on avait alors la plus grande confiance n'avaient pas parlé du tabac, c'était donc innover que de le mettre en usage. Aussi les médecins, jaloux de l'empire qu'il

prenait sur les autres médicaments et comprenant que cette panacée universelle leur ferait perdre peu à peu leur crédit, résolurent de s'en débarrasser à quelque prix que ce fût.

« Cette plante, dit le père Labat, fut alors comme une pomme de discorde qui alluma une guerre très vive entre les savants. »

Le célèbre Hoffman commença à soutenir une thèse par laquelle il prouvait que ceux qui usaient souvent du tabac étaient tourmentés de maux de poitrine, étaient sujets au délire, aux cauchemars, aux convulsions, etc., et lorsqu'après leur mort on faisait l'autopsie de leurs cadavres, on trouvait presque toujours leurs poumons noircis par la fumée et desséchés comme la chair mise au feu.

Le même médecin raconte avoir ouvert un jour le crâne d'un condamné

grand fumeur et de l'avoir trouvé tout noir. Bonne leçon, ajoute-t-il, pour ceux qui ne veulent pas se corriger!

« Ceux qui font un usage continuel du tabac, disait un autre médecin de la même époque, deviennent pâles, ont la langue chargée, le gosier brûlant, et quelquefois ils tombent en consomption. »

Voici ce qu'écrivait à Néander un de ses amis :

« Je me souviens que monsieur le docteur Parrius, d'heureuse mémoire, en ses premières opérations anatomiques, découpa le corps d'un jeune homme robuste et assez bien tempéré, le cerveau duquel était tout couvert d'une suie noirâtre : comme le sieur Parrius était après à en rechercher la cause, laquelle il imputait à une affection maniaque ou autre maladie du cerveau, ceux qui avaient

connu particulièrement ce jeune homme, lui assurèrent qu'ils ne l'avaient jamais vu valétudinaire, ni travaillé de ces maladies qu'on nomme sontiques, mais qu'il était tellement adonné au tabac, qu'il n'eut su passer un seul jour sans en prendre. D'où le même docteur colligea avec beaucoup de probabilités, que cet amas d'excréments dans les cavités du cerveau ne procédait d'ailleurs que de cette cause; ce furent là ses propres paroles. »

Néander lui-même donna à ce sujet d'excellents conseils :

« Les jeunes gens surtout, dit-il, doivent apporter une grande circonspection en prenant cette fumée, car son usage trop long et trop fréquent fait déchoir le cerveau de sa bonne constitution et le précipite dans une intempérie chaude, lui faisant perdre la bonne température, la-

quelle ne se remet que difficilement; d'autant que cct âge requiert une bénigne humidité pour le raffermissement des forces et de tout le reste du corps. Et particulièrement ceux-là s'en doivent abstenir qui sont de complexion bilieuse, qui ont un cerveau qui ne peut supporter une chaleur excessive, parceque la chaleur naturelle serait accablée par la chaleur étrangère..... Si Platon a défendu aux jeunes gens d'user du vin avant l'âge de dix-huit ans, parceque le vin remplit le cerveau de vapeurs par sa chaleur excessive et échauffe par trop le corps, en sorte que son usage ne peut que grandement offenser le corps et l'esprit; s'il ne faut pas leur accorder le vin, parcequ'il rend les corps plus enclins aux passions violentes et surtout à la luxure, hébète grandement et confond la raison, la fumée du tabac ne cause-t-elle pas mêmes

incommodités avec plus d'efficace? Le vin est chaud et humide, le tabac le surpasse en chaleur et ne possède pas son humidité..... Son trop fréquent usage peut donc occasionner l'inflammation de la bile chaude et sèche de son naturel; ce qui arrive petit à petit et presqu'insensiblement durant la jeunesse, parceque cette altération est retardée par l'usage de la bière, de laquelle nos souffleurs de tabac usent en abondance. »

Vint ensuite Simon Paulli, médecin de Christian IV, roi de Danemark. Il lance une vive boutade à ceux qui font un fréquent usage du tabac et il les traite tour à tour de lâches et d'ignorants. Comme Hoffman, il affirme que « lorsqu'on a ouvert le corps de çeux qui étaient accoutumés a en prendre, on leur a ordinairement trouvé les poumons

desséchés et le crâne tout noir ; ce qui fut particulièrement remarqué dans les corps des Anglais qui moururent en Allemagne à la guerre de Bohême, dont il ne s'en trouva pas un qui n'eût le crâne gâté à cause de la mauvaise habitude qu'ils avaient de fumer continuellement. »

Pour en dégouter les consommateurs, il ajoute que de son temps les marchands mettaient le tabac dans des retraits afin qu'ayant attiré le sel volatil des excréments, il en devienne plus pesant et plus âcre.

Il avait, paraît-il, la même aversion pour le thé, et Erasme Francisci, qui prit la défense du tabac et du thé contre Paulli, raconte à ce sujet un fait assez plaisant. Un jour que Paulli s'efforçait de persuader le roi des effets fâcheux occasionnés par ces deux substances,

comme il mettait beaucoup de chaleur dans sa discussion, Christian l'arrêta court et lui dit : *Scio te non esse sanum*; ce qui satisfit pleinement son médecin qui comprit : *Scio Thee non esse sanum.*

C'est surtout en 1699 qu'éclata le soulèvement général des médecins de toutes les facultés et qu'on publia un grand nombre de thèses contre le tabac. La plus fameuse de ces thèses fut soutenue le 26 mars 1699 dans les écoles de médecine, par le sieur Claude Berger, parisien, bachelier en médecine. Elle devait avoir pour président M. Fagon, médecin du roi. La question était, si le fréquent usage du tabac abrégeait la vie : *An ex tabaci usu frequenti vitæ summa brevior.* Mais M. Fagon, ne pouvant se trouver à cette thèse, chargea un de ses confrères de la présider pour lui. Celui-ci fit de son

mieux ; on ne pouvait rien ajouter à ce qu'il disait contre le tabac, il renchérissait même sur les réponses de l'étudiant. Malheureusement on s'aperçut bientôt que ses principes n'étaient pas conformes à ses habitudes, car dès le commencement de l'acte, le candidat s'étant trouvé embarrassé dans ses arguments, le président saisit sa tabatière, et, aspirant une prise de tabac . *Sic argumentabor*, dit-il. Pendant tout le temps que dura l'acte, il ne quitta point sa tabatière, et ne cessa un seul instant de prendre du tabac. Bien que le nez du président ne fut pas d'accord avec ses arguments, Claude en conclua fort démonstrativement que l'usage fréquent du tabac abrégeait la vie : *Ergo ex frequenti tabaci usu vitæ summa brevior*.

Cette aventure, comme on peut le croire, mit cette plante plus en faveur que

jamais. On en prenait avec une espèce de fureur. L'engouement fut poussé à un tel point, qu'on s'étonna comment on avait pu vivre tant de siècles sans tabac, et on s'imagina qu'on cesserait de vivre dès qu'on cesserait d'en user.

CHAPITRE VII

Impôts. — Richelieu. — Colbert. — Premier bail du tabac. — Commerce. — Consommation.

Au milieu de toutes ces persécutions, Richelieu, qui donna le premier l'exemple de la multiplication énorme des impôts, avait compris l'avantage que tirerait le gouvernement en assujettissant ceux qui faisaient le commerce du tabac

à payer un droit de quarante sous par cent livres.

Colbert en interdit le commerce aux particuliers , et dès-lors la vente en fut exclusivement réservée au roi. Une loi rigoureuse infligeait la peine des galères aux malheureux qui, surpris en contravention, ne pourraient payer mille livres d'amende. Les femmes étaient condamnées au fouet. Le premier bail du tabac date donc du mois de novembre 1674; il fut affermé avec le droit sur l'étain pour six ans, à Jean Breton, les deux premières années cinq cent mille livres, et les quatre dernières deux cent mille livres de plus.

En 1680, le roi, en dépit des nombreux mémoires qui lui furent présentés, pour rendre libre le commerce du tabac, en renouvela la ferme, et se fit donner six cent mille livres de *pot-de-vin*, s'il

faut en croire l'abbé de Choisy. Il en fit des libéralités qui, d'ailleurs, ne sortaient pas de sa famille. La reine en eut dix mille pistoles, Monsieur et Madame, chacun cinq mille, et une amie de Mme La Vallière eut cinquante mille écus pour épouser le marquis de Sourdis ; le roi garda le reste.

En 1691, la ferme du tabac, confondue dans les fermes générales, comptait déjà pour 1,500,000 fr. Redevenue ferme particulière en 1697, elle augmenta de 100,000 fr. jusqu'en l'année 1709.

Le bail expiré en 1725 fut renouvelé pour trois ans, à raison de 2,000,000 fr. pour les deux premières années et 2,200,000 pour la dernière. Quelques années plus tard, le revenu était déjà de 4,020,000 fr. C'est alors que la ferme fut cédée à la compagnie des Indes, qui la régit jusqu'en 1731. Celle-ci la remit à cette

époque entre les mains des fermiers généraux, qui la gardèrent jusqu'en 1747. Enfin, Louis XV la réunit à ses droits royaux, et cette ferme devint, dès lors, une des branches les plus importantes de son revenu.

En 1771, elle rapportait 27,000,000 fr., et, en 1784, le produit monta à 42 millions. Cette même année, la culture du tabac fut interdite dans tout le royaume.

Disons un mot du commerce du tabac.

Les colons de l'Amérique septentrionale, après le retour des Anglais qui avaient essayé de fonder un établissement dans la Virginie, sous les auspices du sir Rawlegh, commencèrent les premiers à donner leurs soins à la propagation de cette plante. Et en moins d'un demi-siècle, cette culture prit une si grande extension, qu'on crut devoir y mettre obstacle, ce qui n'empêcha pas

qu'elle prit dans la suite un tel développement, que les exportations annuelles du tabac, pendant les dix années finissant en 1709, s'élevèrent à 28,858,000 livres dont 11,260,000 furent consommées en Angleterre, et 17,598,000 dans d'autres contrées de l'Europe. Dans les trois années, de 1744 à 1747, le terme moyen de l'exportation a été de 40,000,000 de livres, dont 7,000,000 de livres pour la Grande-Bretagne, et 33,000,000 pour les autres pays de l'Europe.

En l'année 1758, on exporta de la Virginie 70,000 boucauts à 1,000 livres sterlings chaque. C'est peut-être la plus grande quantité de tabac que cette contrée ait jamais produite en une année.

De 1763 à 1770, c'est-à-dire pendant huit années, la moyenne de l'exportation annuelle a été de 67,780 boucauts. Jusqu'à l'époque de la révolution, l'exporta-

tion, quoiqu'ascendante, a subi peu de variations.

De 1815 à 1835, l'exportation annuelle des principales colonies s'éleva à 82,763 boucauts.

L'île de Cuba adopta de bonne heure la culture du tabac, qui a toujours été en augmentant par sa bonne qualité, surtout pour les cigares dont les Espagnols tant en Amérique qu'en Europe font une très-grande consommation ; leur parfum, quoique fort, est surtout estimé : le tabac de la Havane est l'un des plus renommés des Antilles, ses cigares sont les meilleurs que l'on connaisse et il s'en fait une immense consommation. Porto-Rico et Haïti ou Saint-Domingue produisent aussi beaucoup d'excellent tabac : Saint-Vincent et Tabaco aux petites Antilles récoltent du tabac très-estimé.

On en récolte aussi beaucoup en Asie :

il s'en importe du Bengale entre les deux Indes, et de Latakié (ancienne Léodicée), en Syrie : il jouit d'une grande réputation chez tous les Orientaux : l'Océanie fait de très-bonnes récoltes; il s'en importe une forte quantité de qualité supérieure des îles Philippines, de Bornéo, de Manille et de Java, où les Hollandais en favorisent la culture. Le java, qui est d'une odeur qui rappelle le poivre, est très-employé pour la fabrication des cigares. Les tabacs du Levant, dont les feuilles sont plus ou moins petites, ont une odeur quelquefois suave, d'autres fois fade.

En Europe, les principaux points de production sont : La Turquie d'Europe, la Confédération germanique, la Prusse, la Russie d'Europe, la Grèce, l'Autriche, la France, la Hollande et la Belgique.

Dans la Turquie d'Europe, le centre

de production est aux alentours de Salonique qui est le siége du grand marché de tabac. Le tabac turc est doux et répand un parfum fin et agréable.

Dans la Confédération germanique, on a comme contrées productrices le grand-duché de Bade, le Palatinat du Rhin, le royaume de Hanovre et le grand-duché de Brunswick dans lequel Hambourg occupe un nombre considérable de bras à la fabrication de cigares qui sont exportés dans toutes les parties de l'Europe.

En Prusse, la culture du tabac a lieu dans le gouvernement de Dantzig et de Kœnigsberg, et sa vente dans les marchés près de Francfort, Schwedt, Overbruck.

Dans la Russie d'Europe, le tabac de Silésie occupe le premier rang; celui de la Livonie a tous les défauts des tabacs de Prusse.

En Autriche, la production du tabac comme denrée principale et indigène n'a lieu que dans les provinces méridionales de l'empire, en Transylvanie, en Hongrie, en Gallicie et dans le midi du Tyrol. L'État intervient dans cette branche de commerce comme manufacturier et comme débitant.

Le gouvernement français autorise la culture du tabac dans des départements qui embrassent une contenance de 10,000 hectares. Comme il y a régie, celle-ci achète la totalité des feuilles et en donne, quoiqu'elle le fixe elle-même, un prix assez élevé pour amener une grande concurrence parmi les producteurs.

La médiocre qualité du tabac et son pris élevé ont fait naître sur toute la frontière une vaste contrebande, que la direction de la régie évalue à plus de 100,000 quintaux.

A Paris même, où les barrières de l'octroi lui opposent de grands obstacles, la contrebande est énorme : il s'y trouve des dépôts où se vendent annuellement des millions de cigares introduits en fraude.

En Hollande, il n'y a que les provinces d'Utrecht et de Gueldre qui cultivent le tabac en grand.

En Belgique, la culture du tabac est pour ainsi dire confinée dans les arrondissements d'Ypres, de Courtrai, de Mons, de Tournay et d'Alost. Les districts de Roulers, d'Ath, de Thielt, d'Audenarde peuvent aussi être signalés, mais ils viennent en dernière ligne.

La culture du tabac fut prohibée en Angleterre, par un acte du parlement, daté de 1656.

En France, la consommation du tabac n'a pas, depuis le commencement de ce

siècle, suivi une progression constante. Aussi, de 1811 à 1820, la consommation moyenne, par habitant, a été de 400 gr. — De 1821 à 1825, elle descend à 390 gr. Elle tombe ensuite successivement à 350 gr. (1826-1830) et à 351 (1831-1835), pour se relever dans la période de 1836-1840 à 470 gr. Depuis lors, la consommation du tabac a maintenu une progression constante; 500 gr., 525; enfin 730, et elle ne s'arrête pas.

CHAPITRE VIII

Le tabac sous Louis XIV. — Sous la régence. — Sous Louis XV.— Sous Louis XVI.— Les turgotines. — La Révolution. — Abolition du monopole. — La régie. — Revenu du tabac.

Laissant de côté tous ces chiffres, remontons au siècle de Louis XIV, nous y verrons le tabac reparaître sur la scène avec un nouvel éclat. Ce qui faisait dire à Molière, par manière de raillerie, que le tabac était la passion des honnêtes gens,

et que quiconque vivait sans tabac n'était pas digne de vivre. Cependant, la ville et la cour qui l'avaient adopté n'osaient aller plus loin que la tabatière ; on laissait la pipe aux Allemands et aux Suisses. On comprend facilement que les petits maîtres qui avaient mis à la mode la poudre à poudrer, le grasseyement, les mouches et les talons rouges, devaient reculer devant cet horrible parfum. Ensuite, comment eût fait l'abbé de Choisy pour jouer le rôle de la comtesse des Barres avec une haleine enfumée ? Qu'auraient dit les maîtresses de Chaulieu si leur petit abbé s'était adonné à cette mauvaise habitude ? N'était-ce point assez pour elles de rencontrer chez lui le grand-prieur de Vendôme tout barbouillé de tabac d'Espagne et qui donnait à ses valets l'occasion de faire d'assez gros profits en râclant le tabac de dessus ses vêtements.

Les femmes elles-mêmes commençaient à priser, et :

Faisaient à leurs amants, trop faibles d'estomac,
Redouter leurs baisers pleins d'ail et de tabac.

Ce qui faisait dire à Pasquin : « Fi, fi, de nos belles, elles ont un petit nez et des narines à dépenser deux livres de tabac par jour. »

La prise, comme on le voit, avait envahie toutes les classes de la société ; en France comme en Angleterre, on prisait partout et tout le monde prisait ; les fumeurs ne jouissaient pas d'une semblable liberté. Saint-Amand ne pouvait guère fumer qu'au cabaret ou assis tranquillement sur un fagot au coin de son feu, comme il nous l'apprend lui-même (7) ; Jean-Bart seul avait le privilége de fumer partout, sur son baril de poudre et chez le roi (8).

Sous la régence, on proclame la tabatière le lien de sociabilité par excellence. Le jeune Arouet, élève de rhétorique, se fait confisquer la sienne par le père Porée qui lui donne par là occasion d'exercer son talent poétique (9). Si Crébillon fume (je parle du père), c'est pour rémédier à la corruption de l'air occasionnée par une trentaine de chiens et de chats dont son appartement est toujours rempli.

Sous Louis XV on continue à priser, avec cette seule différence que sous Louis XIV on avait une tabatière pour prendre du tabac, tandis que sous Louis XV on prenait du tabac pour avoir le plaisir de posséder une jolie tabatière et la faire admirer en compagnie.

C'est de ce temps que date le mot philosophique de Voltaire : « Le tabac a-t-il été fait pour le nez ou le nez pour le tabac? »

Louis XVI réprouve la tabatière d'or de son prédécesseur et se tourne à lui-même un petit meuble charmant dans la corne d'un cerf de Rambouillet. A l'exemple du roi, on remplace les tabatières d'or par des tabatières tournées dans l'ivoire, dans l'écaille et dans l'ébène. Le ministre Turgot, qui proposa une infinité de réformes, fut ridiculisé par ceux qui étaient intéressés à maintenir les abus. On inventa alors des tabatières fort plates qu'on appela des *turgotines* ou des *platitudes*. Quand on se rencontrait au spectacle, en société, à la promenade, c'était à qui montrerait sa platitude le premier. La plupart n'avaient pas besoin de tabatière pour cela.

Voici comment, à la veille de la Révolution le tabac rapportait quarante millions à l'Etat.

Un décret de l'Assemblée constituante

abolit le monopole, malgré l'éloquente opposition de Mirabeau et permit à chacun de cultiver et de vendre le tabac en toute liberté. A cette nouvelle, on frappe sur les tabatières à tout briser et on commence à fumer avec acharnement.

On vit des condamnés fumer leur pipe en allant à l'échafaud :

Quelquefois au moment où la voix de l'horloge
Tire le condamné de sa dernière loge
Pour arriver devant l'oblique acier,
Entre l'abbé Montès et le grand justicier ;
Il demande, par grâce, une pipe allumée,
Dévore avec transport sa vapeur bien-aimée,
Et calme, gravissant l'échafaud sans soutien,
Meurt en homme du moins, s'il ne meurt en chrétien.

Cet état de choses ne devait pas durer et une loi de l'an XII confirmée plus tard par un décret impérial de 1810 rétablit le monopole et abolit par là le décret de la Constituante; l'empereur instituait la régie.

Napoléon ne fumait pas, il prisait à la façon du grand prieur de Vendôme, en plongeant la main droite dans la poche gauche de son gousset. Ce n'était donc pas, comme on peut bien le penser, pour changer le goût de la nation qu'il avait institué la régie, son seul but était d'augmenter les revenus de l'État.

On prétend qu'ayant reçu une superbe pipe d'un ambassadeur persan, il voulut en faire l'essai. Le feu ayant été appliqué au récipient, il ne s'agissait plus que de le faire communiquer au tabac; mais à la manière dont Sa Majesté s'y prenait, elle n'en serait jamais venue à bout. Elle se contentait d'ouvrir et de fermer alternativement la bouche sans aspirer le moins du monde. « Comment, diable! s'écria-t-elle enfin, cela n'en finit pas. » On lui fit observer qu'elle s'y prenait mal et on lui montra comment il fallait faire.

Mais l'empereur en revenait toujours à son espèce de bâillement. Ennuyé de ses vains efforts, il finit par dire à Constant, qui se trouvait près de lui, d'allumer sa pipe. Celui-ci obéit et la lui rendit en train ; mais à la première aspiration, la fumée, qu'il ne sut point chasser de sa bouche, tournoyant autour de son palais, lui pénétra dans le gosier et ressortit par les narines et par les yeux ; il fut quelque temps sans pouvoir reprendre haleine : « Otez-moi cela, s'écria-t-il enfin, quelle infection ! oh ! les cochons !... le cœur me tourne ! »

Il se sentit, en effet, incommodé pendant au moins une heure et renonça pour toujours à un plaisir « dont l'habitude, disait-il, n'était bonne qu'à désennuyer les fainéants. »

Il ne faudrait pas croire cependant que Napoléon en était à son coup d'essai, il fit

en Égypte son début de fumeur et Roustan fut son maître.

S'il fumait peu, en revanche ses généraux fumaient beaucoup et ses troupes encore plus.

La vie des camps rendait les soldats trop libres pour que le contrôle des belles manières allât les y chercher.

Vandamme, Oudinot, Lassalle et Moreau fumaient leurs pipes en observant les mouvement de l'ennemi, et ce dernier, blessé à mort et sur le point d'être amputé des deux jambes, demanda un cigare.

C'est surtout pendant le séjour des alliés à Paris que le tabac à fumer se répandit dans toutes les classes de la société. Le moyen de trouver le tabac de mauvais ton quand on voyait les généraux et les avocats fumer?

A l'avènement de Louis XVIII, le ma-

réchal Ney, conduit à la fatale allée de l'Observatoire, demande un cigare et le fume dans un calme sublime.

Chose étrange! notre bon roi Charles X ne fumait pas, que dis-je, il n'avait pas même de tabatière. Tous les sujets fumaient; la pipe, le cigare, la cigarette étaient en pleine faveur.

Sous Louis-Philippe, la contagion menaça de gagner les femmes; les lionnes de Paris, à l'exemple des lionnes de l'Inde qui mâchent leur bêtel (10), se mettent à fumer en public. Rendons-leur justice, c'est à elles que nous devons la propagation du cigare, auquel on arrive par la cigarette. L'Etat devrait voter des remerciements à ces aimables oracles de la mode qui aujourd'hui sont toujours embaumées de havane et de patchouly.

Voilà comment le tabac, qui semble s'être identifié avec l'homme même, rap-

porte aujourd'hui la bagatelle de cent quatre-vingt-trois millions

N'est-ce pas le cas de s'écrier avec un médecin du XVIIe siècle .

O os hominis quam parvus tibi est isthmus, sed quam profunda devorans Charybdis ! O Nase quantilla tua sunt foramina, quam brevi spacio ac termino circumscripta, et tamen quantœ voragines !

NOTES.

—

(1) Pourchot, dans sa Philosophie, s'est trompé lorsqu'il a dit : que les Portugais apportèrent le tabac en Europe de l'île de Tabacco. Cette île, qui est une des Antilles, n'avait jamais été habitée, ni cultivée avant l'an 1632, époque où une compagnie de Hollandais y établit une colonie, plus d'un siècle après que le tabac a été connu en Europe.

(2) On lui avait donné le nom de *Saine-Sainte*, parce que l'on croyait qu'elle rendait sains et purs ceux qui en usaient avec discrétion, en modérant en eux les feux de la concupiscence.

(3) Les Orientaux ont montré de tout temps un amour extrême pour le tabac. Pour lui, le mahométan cultive assiduement la terre, ce qu'il ne fait pas même pour son pain ; il souffle le cristal du narghiléh, pétrit l'argile, façonne la magnésie, élague avec amour le cerisier auquel il devra le tuyau de son chibouk ; pour lui encore, il tourne l'ambre, il mélange l'or, les bijoux, les étoffes rares et précieuses qui doivent embellir le houka.

(4) Voici quelle est la forme du calumet de paix : c'est une pipe de quatre pieds de long ; le foyer est en terre rouge, et le tuyau d'un bois léger, sur lequel on a peint des emblèmes de diverses couleurs, et qu'on a

orné des plus belles plumes d'oiseaux. Chaque peuple a ses ornements particuliers, et les Indiens savent dire au premier coup d'œil à quelle tribu le calumet appartient.

Dès que les chefs se sont rassemblés et assis, l'adjoint du grand guerrier remplit de tabac le calumet et se garde bien de lui laisser toucher la terre. Après l'avoir allumé avec un charbon ardent, il en dirige le tuyau vers le ciel, puis, il le baisse vers la terre et fait une pirouette, en le tenant horizontalement. Tout cela a son but et sa signification. Par le premier mouvement, il offre le calumet au Grand-Esprit, pour implorer son assistance ; par le second, les Indiens s'imaginent exorciser les démons ; enfin, ils croient obtenir par le troisième la protection des esprits qui vivent, selon eux, dans l'air, dans la terre et dans l'eau.

Après cet acte solennel et religieux, on remet cette pipe au chef héréditaire du peuple, qui en fume quelques traits, en renvoyant

la fumée, d'abord vers le ciel, et puis vers la terre autour de lui. Le calumet passe ensuite aux envoyés et aux étrangers, qui font la même cérémonie, après cela, au grand guerrier et aux autres chefs, chacun à son tour. Celui qui est chargé de le porter de l'un à l'autre, le tient avec tant de respect qu'on dirait qu'il craint de causer quelque dommage à cet instrument sacré. Les autres personnes ne le touchent que des lèvres.

Ces cérémonies terminées, les négociations commencent.

(5) Olivier de Serres.

(6) On reconnut peu à peu combien étaient chimériques les qualités que l'on avait, dans le principe, attribuées à ce végétal. Cependant, on le voit encore, en 1712, administré à la duchesse de Bourgogne, dans la maladie dont elle mourut : « Le dimanche, 27 fé-

vrier, dit le duc de Saint-Simon, dans ses Mémoires, sur les six heures du soir, il lui prit tout à coup, une douleur au-dessus de la tempe, qui ne s'étendait pas tant qu'une pièce de six sous, mais si violente qu'elle fit prier le roi qui la venait voir de ne point entrer. Cette douleur dura sans relâche jusqu'au lundi 28, et résista au *tabac en fumée, et à mâcher*, à quantité d'opium et à deux saignées du bras. »

(7) Voici un des sonnets de Saint-Amand :

Assis sur un fagot, une pipe à la main
Tristement accoudé contre une cheminée,
Les yeux fixés vers terre, et l'âme mutinée,
Je songe aux cruautés de mon sort inhumain.

L'espoir qui me remet du jour au lendemain,
Essaie à gagner temps sur ma peine obstinée,
Et me venant promettre une autre destinée
Me fait monter plus haut qu'un empereur romain.

Mais à peine cette herbe est-elle mise en cendre,

Qu'en mon premier état, il me convient descendre
Et passer mes ennuis à redire souvent :

Non, je ne trouve point beaucoup de différence
De prendre du tabac, à vivre d'espérance,
Car l'un n'est que fumée, et l'autre n'est que vent.

(8) Cet usage du tabac, le Parlement de Paris l'avait même, dans les premiers temps, interdit par une sentence. Un certain soir, après un souper plus que suspect en plein Versailles, les filles légitimées de Louis XIV envoyèrent chercher des pipes au corps de garde, et se donnèrent d'affreuses nausées pour pouvoir se vanter ensuite d'avoir bravé l'édit du Parlement.

(9) Voltaire, étant en rhétorique, s'amusait un jour, pendant la classe, à jeter sa tabatière en l'air. Le professeur (le père Porée), à qui ce jeu ne plaisait pas, se fit apporter la boîte et dit au disciple qu'il ne la lui rendrait que quand il aurait fait des

vers sur ce sujet. Le jeune Arouet retourne à sa place, et, après un quart-d'heure de réflexion, récite les vers suivants au père Porée :

Adieu, ma pauvre tabatière !
Adieu, je ne te verrai plus ;
Ni soins, ni larmes, ni prière
Ne te rendront à moi, mes regrets sont perdus.
J'irais plutôt vider les coffres de Plutus ;
Mais ce n'est pas ce dieu que l'on veut que j'implore
Pour te ravoir ; hélas ! il faut prier Phœbus ;
Et de Phœbus à moi si forte est la barrière,
Que je m'épuiserais en efforts superflus !
Sur ce pied-là je ne te verrai plus ;
Adieu, ma pauvre tabatière.

Le père Porée fut satisfait, et rendit la tabatière.

(10) Le bétel est une plante que les Indiens estiment beaucoup à cause de ses feuilles qui contiennent un suc rouge, d'un goût amer. L'usage de ces feuilles est

aussi général aux Indes que l'est parmi nous celui du tabac. On les mâche seules, ou mêlées avec de l'arèque, autre production végétale des Indes de la grosseur d'une noisette. On y joint aussi de la chaux, ou des écailles d'huîtres calcinées, ou enfin des épices de différentes sortes, et principalement du cardamome et des clous de girofle. L'usage qu'on en fait consiste à les mettre dans la bouche et à les mâcher continuellement. La salive en prend une couleur toute rouge, et l'haleine une odeur agréable ; mais les dents en souffrent tellement, qu'elles en deviennent à la longue toutes noires et friables, comme si on les avaient réduites en charbons. Dans l'Inde, chacun porte une boîte de bétel sur soi, comme chez nous, on porte des tabatières : c'est une politesse d'usage parmi les personnes des deux sexes de s'en offrir réciproquement lorsqu'on se rencontre, et l'on regarde comme une offense de n'en point présenter ou d'en refuser. On en éprouve d'abord une

espèce d'étourdissement ou d'ivresse, mais peu à peu on s'y accoutume, tout comme on s'habitue chez nous aux effets semblables du tabac, au point de n'y être plus sensible.

TABLE

DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II.

CHAPITRE VII.

Impots. — Richelieu. — Colbert. — Premier bail du tabac. — Commerce. — Consommation.

CHAPITRE VIII

Le tabac sous Louis XIV. — Sous la régence. — Sous Louis XV.— Sous Louis XVI. — Les turgotines. — La Révolution. — Abolition du monopole. — La régie. — Revenu du tabac.



PARIS. — TYPOGRAPHIE GAITTET, RUE GIT-LE-CŒUR, 7.